

République Française
COMMUNE DE WANGENBOURG-ENGENTHAL
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus	: 15	Conseillers présents	: 13
Conseillers en fonction	: 15	Conseillers absent(s)	: 2
		Conseillers représenté(s)	: 2

Séance du 1^{er} juillet 2025

sous la présidence de M. Daniel ACKER, Maire

Membres présents : Nathalie ALBRECHT, Alexandre BRONNER, Vincent DIEDA, Thierry EICHENLAUB, Françoise HEINRICH, Clarisse KIEFFER, Martine MARCHAL, Denis MULLER, Hélène RECZKOVIEZ, Philippe RUFFENACH, Luc SALI, Isabelle SPRINGMANN.

Membre absent représenté : Michel ACKER (Procuration à M. Daniel ACKER) Marie-Claude PETER (Procuration à Mme Françoise HEINRICH).

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme Mme Isabelle EHRHARDT pour remplir les fonctions de secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- ↵ ACQUISITION D'UN TERRAIN ROUTE DE WINDSBOURG
- ↵ CESSION DE L'EMPLACEMENT DE TÉLÉPHONIE MOBILE AU WINDSBOURG A CELLAND ESTATE MANAGEMENT FRANCE
- ↵ RÉSILIATION DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ ORANGE ET SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION AVEC TOTEM FRANCE

L'assemblée donne son accord à ces inscriptions additionnelles.

N° 37/2025

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15.04.2025

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2025 est adopté à l'unanimité sans observations ni modifications.

N° 38/2025

**OBJET : TRANSFORMATION DU MANOIR « LES HIBOUX » EN CENTRE DE SANTE
ET DE TÉLÉMÉDECINE- ADOPTION D'AVENANTS AUX LOTS 3, 6, 9, 10, 11, 12
et 18**

Le conseil municipal,
VU le code de la commande publique,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n° 27/2023 du 20 juillet 2023 et n° 45/2023 du 27 septembre 2023 :

- Lot n° 3 - Charpente : L'ÈRE DU BOIS pour un montant de 68.660,84 € HT
- Lot n° 6 - Menuiserie extérieure : MENUISERIE JUNG pour un montant de 126.636,41 € HT
- Lot n° 9 - Carrelage/Chape : DIPOL pour un montant de 32.088,00 € HT
- Lot n° 10 - Peinture/Revêtement du sol : ATELIER DU PEINTRE pour un montant de 117.057,50 € HT
- Lot n° 11 - Serrurerie : A.S.M. pour un montant de 19.586,00 € HT
- Lot n° 12 - Électricité-SSI : ÉLECTRICITÉ KLEIN pour un montant de 219.054,60 € HT
- Lot n° 18 - Assainissement : STEGER pour un montant de 54.178,50 € HT

VU la délibération n° 31/2020 du conseil municipal du 25 juin 2020 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires, absolument imprévisibles dans le cahier des clauses techniques particulières et dans la décomposition des prix globale et forfaitaire, s'avèrent nécessaires et indispensables à la poursuite et à la finition des travaux de réhabilitation du bâtiment « Les Hiboux » en Centre de Santé et de Télémédecine,

CONSIDÉRANT que les travaux non réalisés dans le cadre des marchés sont à déduire pour clore les marchés et pour la mise en paiement des décomptes généraux définitifs,

APRÈS avoir entendu l'exposé de Mme Hélène RECZKOVIEZ, Adjointe en charge du suivi des travaux,

Après débat,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

DÉCIDE de conclure les avenants d'augmentations et de diminutions ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de transformation du manoir Les Hiboux en centre de santé et de télémédecine :

- **Lot 3 -Charpente-** Attributaire **L'ÈRE DU BOIS à Dinsheim-sur-Bruche**
Marché initial d'un montant 68.660,84 € HT
Avenant n° 11 : - 427,00 € HT
Nouveau montant du marché : 141.866,47 € (+ 106,62 %)
- **Lot 6 - Menuiserie extérieure -** Attributaire **MENUISERIE JUNG à Steinbourg**
Marché initial d'un montant 126.636,41 € HT
Avenant n° 3 : - 407,40 € HT
Nouveau montant du marché : 144.310,41 € HT (+ 13,96 %)
- **Lot 9 - Carrelage/Chape -** Attributaire **DIPOL. à Geispolsheim**
Marché initial d'un montant 32.088,00 € HT
Avenant n° 2 : - 2.159,22 € HT
Nouveau montant du marché : 30.810,78 € HT (- 3,98 %)

- Lot 10 - Peinture - Revêtement de sol - Attributaire ATELIER DU PEINTRE à Marlenheim**
 Marché initial d'un montant 117.057,50 € HT
Avenant n° 7 : - 100,00 € HT
 Nouveau montant du marché : 159.926,62 € HT (+ 36,62 %)
- Lot 11 - Serrurerie - Attributaire A.S.M. à Wasselonne**
 Marché initial d'un montant 19.586,00 € HT
Avenant n° 2 : - 6.078,80 € HT
 Nouveau montant du marché : 15.517,20 € HT (- 20,77 %)
- Lot 12 - Électricité-SSI - Attributaire KLEIN à Schwindratzheim**
 Marché initial d'un montant 219.054,60 € HT
Avenant n° 6 : - 560,00 € HT
Avenant n° 7 : 850,00 € HT
 Objet : Rajout de 2 prises de courant et de 2 prises RJ45 dans le bureau du médecin.
 Nouveau montant du marché : 223.845,60 € (+ 2,19 %)
- Lot 18 - Assainissement - Attributaire STEGER. à Rosheim**
 Marché initial d'un montant 54.178,50 € HT
Avenant n° 1: 4.174,50 € HT
 Objet : Modifications suite à la demande du SDEA - Pose fosse compteur eau avec échelons et tampon fonte.
 Nouveau montant du marché : 58.353,00 € (+ 7,71 %)

AUTORISE le maire ou ses adjoints à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

N° 39/2025

OBJET : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le conseil municipal prend acte des déclarations d'intention d'aliéner concernant des propriétés bâties et non bâties désignées ci-après, transmises pour information :

Date de dépôt	Nom du propriétaire	Adresse du bien	Bâti / non bâti	Surface
04/07/2024	Consorts BARTHELME	24 Rue principale	Terrain bâti	1 704 m ²
04/07/2024	KAHN Raphaël - CLODONG	5A Rue de la Chapelle	Terrain bâti	1 722 m ²
11/07/2024	MINIER Patrick	Rue des Huttes	Terrain bâti	113 m ²

17/07/2024	Consorts EICHERT	3 Rue du Schneeberg	Terrain bâti	1 043 m ²
21/08/2024	PROBST - BARRE	14A Rue du Schneeberg	Terrain bâti	1546 m ²
20/09/2024	CLAUSS Alexandre	12 rte du Panorama	Terrain bâti	4 185 m ²
07/10/2024	WITRANT Gérard	47 Rue du Gal de Gaulle (lot n°8)	Terrain bâti	20,90 m ²
07/10/2024	Sci du Géroldseck	47 Rue du Gal de Gaulle (lot n°10)	Terrain bâti	77,50 m ²
14/10/2024	SCI Mégane et Florent	3 Rue Principale	Terrain bâti	800 m ²
16/10/2024	Époux KRIMM Florent et Lucie	Impasse de l'Arche	Terrain non bâti	19 m ²
21/10/2024	RUFFENACH Noémie	23 Rue du Général de Gaulle	Terrain bâti	484 m ²
06/11/2024	Consorts WEYER	18 Rue Principale	Terrain bâti	3 634 m ²
07/11/2024	DIETRICH Claire	17 Rue du Schneeberg	Terrain bâti	640 m ²
20/11/2024	BARRE Morgane	14A Rue du Schneeberg	Terrain bâti	1 546 m ²
13/12/2024	Consorts STRESSER	1 Chemin de la Lisière	Terrain bâti	3 967 m ²
16/01/2025	Consorts STOCKY	25A Route du Nideck	Terrain non bâti	1 290 m ²
31/01/2025	SCI2A Rte du Nideck	Route du Nideck	Terrain bâti	284 m ²
25/02/2025	SALI Léon	Rue du Rosskopf	Terrain non bâti	1 436 m ²
26/02/2025	SCHLEY Kurt	4 Rue des Huttes	Terrain bâti	165 m ²
02/04/2025	ICHTERZ Frédéric	5B route de Windsbourg	Terrain bâti	2 512 m ²
07/04/2025	Consorts GERMAIN	33 Route du Panorama	Terrain bâti	932 m ²
03/06/2025	Consorts HOERMANN	Rue du Schneeberg	Terrain non bâti	13 m ²
03/06/2025	SCHWARTZ Bernadette	Rue du Schneeberg	Terrain non bâti	13 m ²
10/06/2025	FUSSLER Jean-Philippe	5A rue du Schneeberg	Terrain bâti	2 139 m ²
10/06/2025	DESSERT Clément	9 Rue des Rochers Blancs	Terrain bâti	1 199 m ²

N° 40/2025

OBJET : DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR) SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Vu la Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 Mars 2023,

Vu l'article 15 de ladite Loi qui demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables,

Monsieur le Maire précise que la Loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 Mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de « *planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires* ».

Ainsi, à travers son article 15, ladite Loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.

Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers seront plus compliqués à réaliser, notamment avec la création, par le porteur de projet et à ses frais, d'un comité de projet lors de la phase de concertation.

Dans cet objectif, l'État a mis en place un portail cartographique permettant aux communes de définir ces différentes zones.

Monsieur le Maire précise que ces zones doivent être définies dans un délai de 6 mois à compter de la mise à dispositions des informations prévues au 1° du II de l'article 15 de la Loi APER afin de respecter les échéances réglementaires.

Il précise également que ces zones devront faire l'objet d'une concertation du public. Cette concertation n'étant pas définie au travers de la Loi APER, il revient donc au Conseil Municipal de définir ces modalités. Les modalités de concertation seront définies lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose à présent de débattre autour de la définition des zones d'accélération sur les énergies suivantes :

- Solaire Photovoltaïque au sol : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération,
- Solaire Photovoltaïque sur bâtiments et ombrières : : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération,
- Réseau de chaleur collectif : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre repris en annexe de la présente délibération.

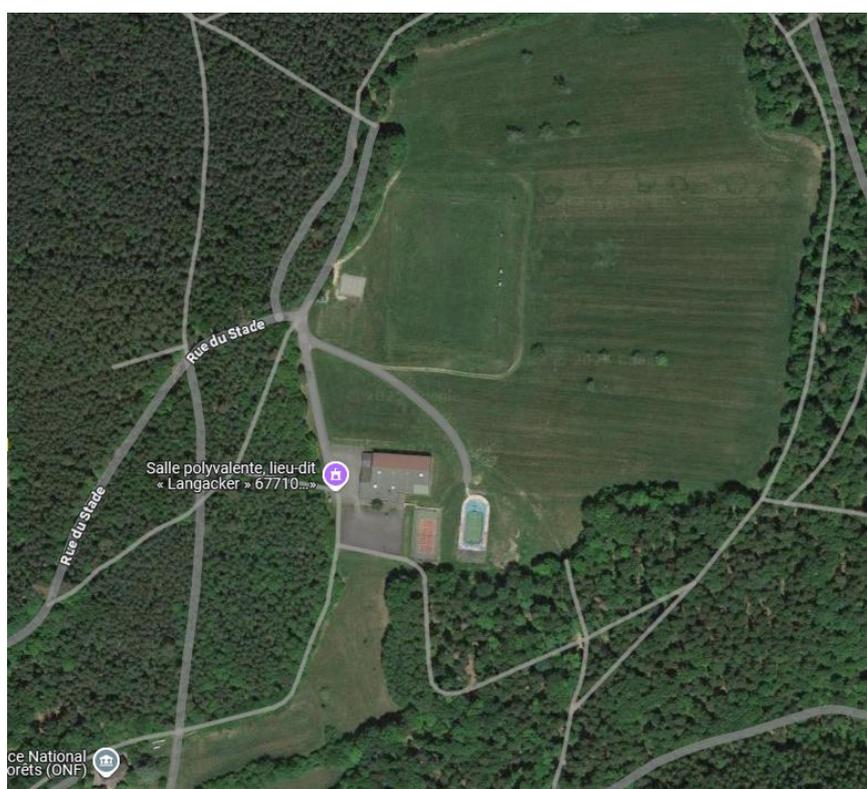
Le Conseil Municipal,

Après débat,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

- arrête les propositions zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente délibération,

- arrête les modalités de concertation précisée ci-dessus,
- précise que la présente délibération constitue une proposition de zones d'accélération servant de base à la concertation. Après avoir dressé le bilan de cette concertation, la proposition finalisée, intégrant le cas échéant les observations du public, sera approuvée par délibération du conseil municipal et transmise au référent préfectoral,
- précise que la présente délibération sera transmise, à la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département afin que l'intercommunalité puisse organiser le débat en Conseil Communautaire prévu par la Loi.

ANNEXE 1



N° 41/2025

OBJET : ACQUISITION D'UN TERRAIN ROUTE DE WINDSBOURG

Le conseil municipal,

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur Grégoire BOUVRET, résidant à Marmoutier - 15 rue de la Gare, de céder à la Commune un terrain, situé en lisière de forêt, cadastré Section 8 n° 5 d'une contenance de 24,50 ares, au prix de 1.500,00 €,

CONSIDÉRANT l'intérêt d'acquérir cette parcelle en lisière de forêt, située en zone N, qui conviendrait à de futurs échanges avec l'Office National des Forêts,

Après débat,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ APPROUVE l'acquisition du terrain cadastré Section 8 n° 5, d'une contenance de 24,50 ares, moyennant le prix de 1.500,00 €
- ⇒ CHARGE M. le Maire de procéder à cette acquisition par acte notarié
- ⇒ AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition ainsi que tous documents à intervenir.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 46/2022 du 22 septembre 2022.

N° 42/2025

**OBJET : CESSION DE L'EMPLACEMENT DE TÉLÉPHONIE MOBILE AU WINDSBOURG
A CELLAND ESTATE MANAGEMENT FRANCE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société HIVORY, exploitant de l'infrastructure de téléphonie mobile située au Windsbourg, a sollicité l'acquisition de la parcelle cadastrée section 11 n° 239, d'une surface de 54 m², actuellement propriété de la commune.

Cette parcelle accueille les équipements techniques de la société et il apparaît opportun, dans un souci de clarification de la situation foncière, de procéder à la **cession de cette emprise à CELLAND ESTATE MANAGEMENT FRANCE.**

Les conditions proposées sont les suivantes :

- Prix de cession fixé à **5.000 €**,
- Paiement comptant à la signature de l'acte authentique,
- Prise en charge **intégrale des frais de notaire et autres frais liés à la vente** par l'acquéreur.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2241-1, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur cette cession.

Le conseil municipal,

après débat,
après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE :

- **D'approuver la cession** à la société CELLAND ESTATE MANAGEMENT FRANCE de la parcelle cadastrée section 11 n° 239, d'une surface de 54 m², située sur le territoire communal.
- **De fixer le prix de vente à 5.000 €**, payable en une seule fois à la signature de l'acte notarié.
- **D'autoriser la société CELLAND ESTATE MANAGEMENT FRANCE à prendre à sa charge l'ensemble des frais liés à cette opération**, y compris les frais notariés, de publication ou tous autres frais annexes.
- **D'autoriser Monsieur le Maire** à signer l'acte authentique et tous documents nécessaires à la réalisation de cette vente.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 31/2025 du 15 avril 2025.

N° 43/2025

**OBJET : RÉSILIATION DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ ORANGE
ET SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION AVEC TOTEM FRANCE**

Le conseil municipal,

VU la délibération n° 59/2016 du 24 mai 2016,

VU la convention signée avec la Société ORANGE le 24 octobre 2016 ayant pour objet l'hébergement d'Équipements Techniques sur l'Église de Wangenbourg sise Rue du Général de Gaulle, cadastrée lieu-dit « Le Village », Section 518-01 n° 89,

VU le transfert du parc d'infrastructures passives en date du 1^{er} novembre 2021 de la Société ORANGE à sa filiale TOTEM France,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'occupation de l'emplacement permettant l'étude, la conception, la construction, la détention, la gestion, l'entretien d'infrastructures passives ou Point-Haut afin de commercialiser des prestations sur ledit Point-Haut notamment des réseaux de communications électroniques et toute activité connexe, TOTEM FRANCE installera des équipements techniques sur la partie sommitale du clocher de l'église de Wangenbourg,

CONSIDÉRANT la proposition de TOTEM France de résilier par anticipation la convention signée le 24 octobre 2016 pour une durée de 12 ans à compter du 13 mars 2017 et d'établir une nouvelle convention selon les modalités ci-après :

- Durée de 12 ans à compter de la date d'entrée en vigueur, prorogée par tacite reconduction par périodes de 6 ans,
- Loyer annuel de 4.818,71 € nets, toutes charges incluses

après débat,
après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ⇒ DÉCIDE de résilier par anticipation la convention signée le 24 octobre 2016 avec la Société ORANGE,
- ⇒ AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer une nouvelle convention avec TOTEM France.

N° 44/2025

OBJET : COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que, dans le cadre de la fongibilité des crédits, un virement de crédits a été effectué le 5 mai 2025 en raison de l'insuffisance de crédits sur l'opération 594 :

- + 750 € Opération 594 Bornes prises électriques marché Place Vème Armée,
- 750 € Opération 602 Auberge du Château.

Madame Clarisse Kieffer, conseillère municipale, propose de mettre en place un filet de sécurité à l'aire de jeux d'Obersteigen pour éviter la projection de balles sur la Route de Dabo.

Monsieur le Maire informe que les travaux de voirie Impasse des Violettes débiteront le 21 juillet prochain.

Madame Martine Marchal, adjointe, lance un appel aux conseillers municipaux pour participer à la «Tournée Fleurissement » qui aura lieu le samedi 12 juillet. Madame Clarisse Kieffer et Monsieur Alexandre Bronner se portent volontaires.

Les conseillers municipaux sont informés des prochaines manifestations, à savoir :

- Vendredi 4 juillet à partir de 18h00 au Château : Concert de Thomas Schoeffler JR ans The Rusty Rifles
- Jeudi 10 juillet de 14h00 à 16h00 à la Bibliothèque Municipale : Animation pour les enfants « Crée ton livre POP UP »

- Lundi 14 juillet à partir de 19h00 Place de la Vème Armée : Fête Nationale du 14 juillet
- Mercredi 27 août de 14h00 à 16h00 Place de la Vème Armée : Présence de « La Mobile Truck » de la Mission Locale de Molsheim Bruche Mossig Piémont,
- Samedi 27 septembre à 19h00 à l'Église de Wangenbourg : Concert du Chœur d'Hommes d'Alsace Bossue.

Extrait certifié conforme,

Le Maire,
Daniel ACKER